

Pré-*position paper* de la République Hellénique : La révision de la gouvernance de l'Union de l'énergie



I. Transition et sécurité énergétiques, deux priorités pour la Grèce

La Grèce s'engage entièrement dans la transition énergétique et s'inscrit dans **une ambition qui va souvent au-delà des objectifs que nous nous fixons au sein de l'Union européenne**. Alors qu'en 2023 nous avons collectivement défini pour l'Union un objectif global contraignant d'utiliser 42,5% d'énergies renouvelables dans notre production électrique européenne en 2030, la Grèce s'est fixée pour la même date un objectif de 61%. Pour cela, nous misons massivement sur le solaire et l'éolien, mais aussi sur l'hydroélectricité. Nos progrès sont déjà tangibles : en 2021 nous ne produisions que 42% d'électricité propre, et nous avons réussi en 2025 à enfin passer à 51% d'électricité verte. Nous prévoyons par ailleurs la fermeture définitive des centrales à charbon pour 2028.

Par ailleurs, la République hellénique a appris à ses dépens qu'une **trop forte dépendance aux énergies fossiles peut menacer la sécurité énergétique**. En effet, jusqu'en 2022 notre pays était très dépendant du gaz russe, à l'instar de nombre de nos partenaires européens. Et nous avons donc investi massivement dans le développement d'infrastructures pour l'acheminement du Gaz Naturel Liquéfié (G.N.L.) ; et ce notamment en coopérant activement avec nos partenaires. A ce propos, la Grèce se félicite des avancements du projet « *Vertical Corridor* », mené aux côtés de six de ses partenaires européens, États-membres ou non. Précisions ci-dessous.

II. Contexte et configuration des négociations

L'Europe fait aujourd'hui face à **un énième choc énergétique**, alors que ceux-ci se répètent depuis ces cinq dernières années. Ces chocs successifs sont à comprendre dans le contexte des nouvelles règles de la géopolitique mondiale : **le retour des empires et la fragilisation du multilatéralisme**. Dans ce nouveau monde, l'Europe se doit d'être ambitieuse, et en début d'année dernière, la Commission européenne a tout à fait saisi l'importance de ces enjeux en annonçant son Plan d'action pour une énergie abordable. La délégation grecque souhaite s'investir pleinement dans cette initiative qui doit nous permettre à la fois de **réduire la facture énergétique de nos concitoyens** à court-terme, et de **donner un nouvel élan unitaire à la transition énergétique européenne**.

En assurant la validation de nos objectifs climatiques fixés pour 2040, et la réussite de notre trajectoire vers la neutralité carbone en 2050, il nous faudra aussi travailler à garantir notre **sécurité énergétique** et nous **défaire des dépendances** aux énergies fossiles. Réviser notre gouvernance de l'Union de l'énergie doit nous permettre de resserrer nos coopérations et la solidarité européenne dans le domaine des énergies renouvelables et bas-carbone.

III. Les positions de la Grèce

- ✓ **Maintenir nos objectifs en direction de la neutralité carbone**

La délégation grecque soutient l'objectif de réduction de 90 % des émissions nettes d'ici 2040 et la neutralité climatique d'ici 2050, tels qu'inscrits dans la Loi européenne sur le Climat. La

révision du règlement doit rester pleinement compatible avec ce cadre. **Nous nous opposons à tout recul des ambitions** : si la méthode peut et même doit évoluer, les objectifs ne doivent pas être remis en cause.

- ✓ **Continuer à miser sur le renouvelable, en restant dans une démarche d'incitation**

La Grèce défend que l'on continue à inciter les États européens à intégrer plus de renouvelables à leurs mix. Néanmoins nous devons prendre en compte le contexte particulier de chaque État et respecter l'**article 194 du TFUE** qui stipule que chaque État-membre est indépendant dans le choix de son mix énergétique. Ce qui signifie que la Grèce insiste sur l'idée d'incitation, et refuse que soit fixé un taux obligatoire d'énergies renouvelables dans les mix énergétiques.

- ✓ **Une nécessaire solidarité financière**

La transition énergétique n'a pas le même coût pour tous les États-membres : certains de nos partenaires ont une économie qui repose toujours sur des industries polluantes, et pour eux la transition énergétique fait peser des coûts massifs. **Nous devons aider nos partenaires**, sans quoi ils risqueraient de constituer des minorités de blocage pour revoir à la baisse nos ambitions pour 2040 et 2050. C'est une position que la Grèce partage avec ses partenaires de l'alliance des « Amis des Energies renouvelables ».

La délégation grecque propose à ce sujet de mobiliser une solution déjà existante : le **Fonds pour une Transition Juste** (FTJ). Aujourd'hui doté de seulement 1 milliards d'euros sur la période 2021-2027, nous devrions être beaucoup plus ambitieux dans son financement pour la période suivante.

- ✓ **Le Gaz Naturel Liquéfié, une énergie bas-carbone qui peut appuyer la transition**

Dans le contexte de nos efforts pour réussir la transition énergétique, nous ne devons pas oublier que nous allons imposer à nos concitoyens une *greenflation*. En ce qui concerne le gaz, ils ont déjà connu de fortes augmentations qui pèsent sur leur pouvoir d'achat, du fait de notre choix légitime et courageux de mettre fin à notre dépendance au gaz russe. Dans la mesure où nous aurons encore besoin de gaz pour les années à venir où notre transition ne sera pas encore achevée, la Grèce propose que le **Gaz Naturel Liquéfié** (G.N.L.) soit intégré comme une **solution bas-carbone de moyen-terme** dans les dispositifs de gouvernance de l'Union de l'énergie. Dans un délai de moyen-terme, de dix à quinze ans, nous devrions l'intégrer dans nos efforts collectifs afin d'assurer aux citoyens européens des factures allégées.

Bien que le G.N.L. ne soit pas une énergie renouvelable, elle demeure une énergie bas-carbone beaucoup moins émettrice que le charbon ou le pétrole. En termes d'émission de CO2, le gaz naturel n'émet que 0,243 $kgCO_2e/kWh$, alors que le fioul et le charbon émettent respectivement 0,73 et 1,06 $kgCO_2e/kWh$. En comparaison, le gaz naturel se situe à un niveau plus proche des énergies renouvelables telles que l'éolien en mer (0,0156 $kgCO_2e/kWh$).

Nous proposons notamment que le **règlement CSDDD** (*Corporate Sustainability Due Diligence Directive*) soit amendé et **assoupli en ce qui concerne le G.N.L.** afin que nous nous libérions définitivement de la dépendance au gaz russe.

En effet, le projet de « **Vertical Corridor** » mentionné ci-dessus, dans lequel s'est inscrit la Grèce aux côtés de la Bulgarie, la Roumanie, la Moldavie, l'Ukraine, la Hongrie et la Slovaquie, nous permettra d'ici début 2027 de distribuer en remplacement du gaz russe le G.N.L. importé et traité par les ports grecs d'Alexandropoulis et de Revithoussa. Un beau projet qui illustre **réactivité de la communauté européenne lorsqu'elle fait face à des menaces**, en l'occurrence l'agressivité de la Fédération de Russie.